



## **Un plan de 6,5 millions d'euros pour réaménager le Cirque de l'Essonne**

**Ce samedi 26 mai à 16h, à l'occasion de la Fête du Cirque au stade Robinson de Corbeil-Essonnes, aura lieu la signature officielle de la convention de prévention et de valorisation du Cirque de l'Essonne** organisée par l'agglomération Grand Paris Sud, le Département de l'Essonne, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91), le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et de Cycle de l'Eau (SIARCE) et les villes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé.

**Cette convention porte à la fois sur la maîtrise foncière du site, son suivi écologique, sa mise en sécurité, son nettoyage, son aménagement et son entretien.**

Les partenaires de ce projet vont ainsi lancer **un vaste programme de 6,5 millions d'euros de travaux, afin de valoriser le site et l'ouvrir au public.**

### **Les travaux**

**Le programme de travaux débute dès 2018 avec les études techniques préalables et de conception de l'aménagement.** Il se poursuivra jusqu'en 2023 avec des travaux de réhabilitation, des travaux hydrauliques, écologiques et paysagers, et enfin des travaux d'aménagement. La convention prévoit entre autres la réalisation d'observatoires, de passerelles, de signalétique, de cheminements, de parkings, de barrières, de jardins partagés et d'un jardin pédagogique.

**Des travaux prioritaires ont même déjà été engagés fin 2017,** qui se poursuivent actuellement : nettoyage et/ou réouverture de voiries, chemins et sentiers, résorption de la publicité sauvage, réouverture de couloirs de vue depuis le haut du coteau, élagage de sécurité, installation de chicanes et de mobilier bois (panneaux, barrières, corbeilles) aux entrées.

## **Agglomération Grand Paris Sud**

L'agglomération Grand Paris Sud s'est engagée à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des études et des travaux, avec l'appui du SIARCE pour la zone humide, qui représente environ un cinquième du site, et avec le soutien du Conseil départemental, qui financera un peu plus du tiers des travaux. Grand Paris Sud prendra également à sa charge la gestion du site.

*« Après plusieurs années d'études et de concertation, le plan programme entre dans sa phase active. C'est une étape décisive pour engager la préservation et la valorisation du Cirque de l'Essonne »,* Francis Chouat, Président de l'agglomération Grand Paris Sud.

## **Département de l'Essonne**

En soutenant à hauteur de 2,4 millions d'euros le programme de travaux visant à protéger et valoriser du Cirque de l'Essonne, le département de l'Essonne s'engage pour son patrimoine naturel. Ce site périurbain présente en effet un enjeu fort à l'échelle départementale avec notamment ses vastes panoramas, ses grands reliefs et la mosaïque de milieux présents.

*« Ce nouveau plan d'actions s'inscrit dans la démarche volontariste mise en place par le Département de l'Essonne en matière de pérennisation et valorisation des écopaysages essonniers et de développement de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel »* précise François Durovray, Président du Département de l'Essonne.

## **Ville de Corbeil-Essonnes**

Jean-Pierre Bechter, Maire de Corbeil-Essonnes, se félicite de la mise en œuvre de ce projet partenarial de préservation du Cirque de l'Essonne qui s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable des politiques publiques menées à Corbeil-Essonnes. Tous les habitants bénéficieront du réaménagement de cet espace naturel ainsi valorisé.